

L'an deux mille vingt-six, le vendredi six mars à dix-huit heures, le comité syndical s'est réuni à la Mairie de Boussières, après convocation légale, sous la présidence de M. Hugues TRUDET, Président.

Étaient présents : Claude MARESCHAL, Eloy JARAMAGO, Florence NUNINGER-PARIZOT, Nicolas JEANDOT, René DORNIER, Christophe MULHAUSER, Jacky AVIS, Hugues TRUDET, Philippe MICHELIN, Jacques PERSELLO, Michel LETHIER, Jean-Michel MAY, Jean-François NIESS, François MONNIER, Marcel BRONGNIART, Georges POITREY.

Étaient excusés : Christophe CORDELLA-FAIVRE, Denis JACQUIN

Étaient absents : Jean-Paul MICHAUD

Etaient présents sans pouvoir prendre part aux votes : Jean-Louis TANGUY

Il a été procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Comité. M. Philippe MICHELIN, ayant été élu à l'unanimité, a été désigné pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 18h05.

1. Arrêt du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 30 janvier 2026

Le Président propose d'arrêter le procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2026, adressé à chaque membre du comité. Il en rappelle les points principaux.

Ce document sera signé par le Président et le secrétaire de séance.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, arrête à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2026.

2. Compte Financier Unique 2025 (CFU)

Madame Florence NUNINGER-PARISOT rejoint l'assemblée.

Le Président présente la vue d'ensemble du Compte Financier Unique 2025, dont le détail est en annexes.

		Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultats exercice 2025	DEPENSES	841 613.61 €	156 502.24 €
	RECETTES	860 237.16 €	125 532.76 €
Restes à réaliser		-	-
Reports 2024		126 491.77 €	15 650.36 €
TOTAL CUMULE		145 115.32 €	- 15 319.12 €

Le Président précise que le résultat de clôture de ce budget sera repris dans l'affectation des résultats au budget principal 2026, puis il quitte la salle.

Le comité syndical élit Monsieur Eloy JARAMAGO Président de séance de vote du Compte Financier Unique.

Le Président de la séance de vote du CFU fait procéder au vote du CFU.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L.2121-14 et L.2121-31,

Vu l'article du l'article 242 de la loi de finances pour 2019 qui a ouvert l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour les collectivités territoriales et leur groupement volontaires, pour une durée de trois exercices budgétaires à partir de l'exercice 2020,

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU entre l'Etat et le SIVOM de BOUSSIÈRES signée le 01/01/2022.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025.

3. Affectation des résultats 2025

Le Président annonce que le résultat d'exécution du Compte Financier Unique 2025 fait apparaître un excédent en fonctionnement de 145 115.32 € et un déficit d'investissement de 15 319.12 €. Le tableau suivant synthétise les résultats de l'exercice.

Résultat fonctionnement (excédent)	Résultat investissement (déficit)	RAR dépenses d'investissement	Affectation au 1068	Reprise des résultats en fonctionnement (R 002)	Reprise des résultats en investissement (D 001)
145 115.32 €	15 319.12 €	0.00 €	15 319.12 €	129 796.20 €	15 319.12 €

Le Président propose de reprendre au budget primitif 2026, la somme de 129 796.20 € en recettes de fonctionnement, au compte 002, la somme de 15 319.12 € en recettes d'investissement, au compte 1068, et la somme de 15 319.12 € en dépenses d'investissement, au compte 001.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2025.

4. Budget Primitif 2026 (BP)

Le Président présente le budget primitif 2026 par chapitre, dont le détail est en annexes, établi à partir des orientations budgétaires présentées lors de la réunion du comité le 30 janvier.

A cet égard, le Président apporte des précisions quant à l'évolution significative de certains chapitres ou articles, à savoir :

- Fournitures de voirie / il est difficile de prévoir les besoins en fournitures et matériaux pour l'année, dans chacune des communes.
- Entretien autres matériels / les 5000 € proposés correspondent à une moyenne constatée les années précédentes.

- Charges de personnel / l'augmentation prévisionnelle de 53 000 € en 2026 est destinée à prendre en compte les frais de remplacement d'Helena (~10 000 €), le salaire de l'apprentie (~13 000 €) et surtout l'augmentation des charges patronales (~ 30 000 €), notamment la CNRACL (+ 6 points).
- Participation des communes / l'augmentation de 71 000 € est liée, d'une part, au transfert de la compétence entretien général d'Osselle-Routelle au 1^{er} janvier 2026 (passage de « prestation de services » à « participation des communes ») et, d'autre part, à la répercussion de l'augmentation des charges patronales.
- Prestations de services / la baisse est là aussi liée à Osselle-Routelle, sans oublier la fin de la convention avec la CCLL au 1^{er} mai 2026.
- Matériels roulants et outillages / la baisse résulte d'un décalage d'une année du plan pluriannuel d'investissements.
- FCTVA / il résulte essentiellement de l'acquisition du tracteur John Deere en 2024.

Monsieur DORNIER souhaite savoir combien l'assurance du personnel rembourse le SIVOM dans le cas d'une longue maladie. Le directeur explique que l'assurance rembourse 90% du salaire brut (sans les charges patronales). Par exemple, si le syndicat verse un salaire mensuel brut de 3 000 €, charges patronales comprises, l'assurance rembourse environ 1 800 €. Le reste est à la charge du SIVOM, et chaque commune concernée par la compétence en supporte le coût, dans le cadre de la mutualisation.

La présentation simplifiée est la suivante :

FONCTIONNEMENT	BP 2026
Dépenses de fonctionnement	899 811.84 €
Charges à caractère général	107 722.00 €
Charges de personnel	698 120.00 €
Autres charges de gestion courante	20 700.00 €
Charges financières (intérêts + ICNE)	4 269.84 €
Amortissements	69 000.00 €
Virement à la section d'investissement	0.00 €
Recettes de fonctionnement	858 742.00 €
Participation des communes	695 092.00 €
Prestations de services	144 850.00 €
Atténuation de charges	18 800.00 €
Excédent antérieur reporté	129 796.20 €

INVESTISSEMENT	BP 2026
Dépenses d'investissement	82 231.43 €
Remboursement d'emprunt (capital)	38 912.31 €
Immobilisations corporelles	25 000.00 €
Immobilisations incorporelles	3 000.00 €
Solde d'exécution d'inv. reporté	15 319.12 €
Recettes d'investissement	100 819.12 €
FCTVA	13 500.00 €
Produits des cessions d'immobilisations	3 000.00 €
Amortissements	69 000.00 €
Excédent de fonctionnement (1068)	15 319.12 €

Puis il présente la vue d'ensemble du budget primitif pour l'exercice 2026.

		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Crédits de fonctionnement	899 811.84 €	858 742.00 €
	Report exercice 2025	0.00 €	129 796.20 €
	Total	899 811.84 €	988 538.20 €
Section d'investissement	Crédits d'investissement	66 912.31 €	100 819.12 €
	Report exercice 2025	15 319.12 €	0.00 €
	Restes à réaliser 2025	0.00 €	0.00 €
	Total	82 231.43 €	100 819.12 €
TOTAL		982 043.27 €	1 089 357.32 €

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le comité syndical à déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le comité syndical doit délibérer pour autoriser le Président à procéder, durant l'exercice 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget proposé et la fongibilité des crédits dans la limite de 7.5% des crédits.

5. Convention de prestations de services avec GBM : retour sur la réunion avec le directeur du département eau-assainissement

Le Président expose qu'il a rencontré le jeudi 19 février Monsieur Régis DEMOLY, directeur du département eau-assainissement, en présence du Vice-Président du SIVOM et de Monsieur JACQUIN présent en tant que conseiller communautaire délégué en charge de l'infrastructure des eaux à GBM. L'objectif de cette réunion était principalement l'alignement du coût horaire de la prestation de service sur le coût réel de fonctionnement du SIVOM.

Assisté de Jean-Louis, le Président a fait une lecture commentée du bilan 2025 de l'entretien des ouvrages d'eau et d'assainissement. Il a rappelé que le prix horaire de la prestation avait été fixé en 2018 dans la première convention (2018-2021) à 33 € TTC, maintenu dans la deuxième convention (2022-2026). Comme le prix est indexé uniquement au point d'indice, il n'a évolué que le 1^{er} juillet 2023 pour passer à 34.67 € TTC.

Or, le coût horaire réel de fonctionnement du service, sachant que tous les équipements du SIVOM servent pour la prestation, est de 42.60 € TTC, sans tenir compte des emprunts, qui restent à la seule charge du SIVOM.

Le Président a insisté sur le fait que le prix des prestations de services devait refléter la réalité de l'activité commerciale inscrite au budget annexe « eau et assainissement ». A défaut, ce dernier manquait de sincérité puisque la charge était supportée par le SIVOM, donc les communes, donc les contribuables.

Lors de la réunion, Monsieur DEMOLY a convenu que la formule de révision inscrite dans la convention n'était pas adaptée et que le coût d'une prestation équivalente par une entreprise privée était supérieur.

Le Président informe les délégués qu'aucune décision ne peut être prise en cette fin de mandature mais qu'il reviendra au prochain comité syndical et au prochain conseil communautaire de faire évoluer le coût horaire de la prestation à son juste prix. Il insiste sur le fait que cet ajustement du tarif devra être rétroactif au 1^{er} janvier 2026.

Le département eau-assainissement de GBM étant satisfait de la prestation fournie par le SIVOM, une nouvelle convention, plus détaillée et avec une formule de révision du tarif plus adaptée, va être mise en préparation pour les années à venir, en étroite collaboration entre les deux structures.

6. Avenant à la convention de prestations de services avec la CCLL

Le Président a rencontré le 6 février Christophe GARNIER, vice-président, et Diane MERCIER, responsable du service Environnement à la Communauté de Communes Loue Lison, pour négocier la fin de la convention d'entretien de certains ouvrages d'assainissement de la CCLL par le SIVOM.

Après une présentation des deux structures, Jean-Louis a fait une lecture commentée du bilan 2025 de l'entretien des ouvrages d'assainissement des communes des deux Abbans. Ce document a depuis été transmis par la CCLL aux deux communes.

A l'issue de cette présentation, il a été convenu, d'un commun accord, que la prestation de services prendrait fin au 30 avril 2026.

Le Président propose donc un avenant à la convention, précisant que la durée de la prestation de services sera de quatre mois en 2026.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité cet avenant et autorise le Président à le signer.

7. Participation financière 2026 des communes et des EPCI

Le Président présente le tableau des participations des communes et des autres partenaires du SIVOM pour l'exercice 2026.

Communes	Entretien général	Déneigement	Secrétariat / Comptabilité	Communication (répartition prévisionnelle)	Prestations de services	TOTAL PAR COMMUNE ET EPCI	Rappel 2025	Rappel 2024
A.-Dessous	18 612 €					18 612 €	17 571 €	17 263 €
A.-Dessus	25 439 €					25 439 €	24 017 €	23 324 €
Boussières	121 106 €	700 €		5 200 €		127 006 €	114 732 €	112 831 €
Busy	69 881 €	750 €	21 558 €		4 624 €	96 813 €	91 583 €	90 136 €
Larnod	70 331 €	1 300 €		3 900 €		75 531 €	66 822 €	65 295 €
Osselle-Routelle	50 008 €					50 008 €	38 240 €	
Rancenay	18 002 €	500 €	24 751 €			43 253 €	41 670 €	40 258 €
Thoraise	22 961 €	500 €	22 356 €		4 624 €	50 441 €	47 992 €	45 335 €
Torpes	69 882 €	500 €	51 430 €	1 950 €		123 762 €	118 020 €	117 436 €
Vorges	65 228 €	750 €	25 550 €	1 950 €	2 312 €	95 790 €	88 698 €	87 476 €
SIVOS					3 290 €	3 290 €	3 102 €	2 914 €
CCLL					4 000 €	4 000 €	14 000 €	
GBM					126 000 €	126 000 €	116 000 €	116 000 €
					TOTAL	839 945 €		

La participation a, pour certaines communes, été ajusté pour tenir compte des dépenses annexes financées par le SIVOM en 2026, ou d'autres éléments financiers :

- Larnod : + 450 € pour la location du système de sauvegarde
- Torpes : - 2 862 € en secrétariat (Sophie THIEBAUT à 80% d'août 2025 à janvier 2026)

Le Président rappelle que le comité a autorisé l'achat par le SIVOM de fournitures (principalement de voirie) pour le compte des communes pour des raisons pratiques, le syndicat émettant ensuite les titres de recettes correspondant.

Les titres émis en 2026 seront les suivants :

Titres de recettes "compétences"	2026	T1	T2	T3	T4
Abbans-Dessous	18 612 €	4 382.98 €	4 743.01 €	4 743.01 €	4 743.00 €
Abbans-Dessus	25 439 €	5 972.93 €	6 488.69 €	6 488.69 €	6 488.69 €
Boussières	127 006 €	28 628.90 €	32 792.37 €	32 792.37 €	32 792.36 €
Busy	92 189 €	21 368.16 €	23 606.95 €	23 606.95 €	23 606.94 €
Larnod	75 531 €	16 629.46 €	19 633.85 €	19 633.85 €	19 633.84 €
Osselle-Routelle	50 008 €	12 502.00 €	12 502.00 €	12 502.00 €	12 502.00 €
Rancenay	43 253 €	10 149.32 €	11 034.56 €	11 034.56 €	11 034.56 €
Thoraise	45 817 €	10 574.60 €	11 747.47 €	11 747.47 €	11 747.46 €
Torpes	123 762 €	29 121.47 €	31 546.85 €	31 546.84 €	31 546.84 €
Vorges	93 478 €	21 374.53 €	24 034.49 €	24 034.49 €	24 034.49 €
Total	695 095 €	160 704.35 €	178 130.24 €	178 130.23 €	178 130.18 €
Titres de recettes "prestations de services"	2026	T1	T2	T3	T4
Busy	4 624 €	1 156.00 €	1 156.00 €	1 156.00 €	1 156.00 €
Thoraise	4 624 €	1 156.00 €	1 156.00 €	1 156.00 €	1 156.00 €
Vorges	2 312 €	578.00 €	578.00 €	578.00 €	578.00 €
SIVOS Busy-Vorges	3 290 €	822.50 €	822.50 €	822.50 €	822.50 €
Total	14 850 €	3 712.50 €	3 712.50 €	3 712.50 €	3 712.50 €

Les titres émis en 2026 pour la prestation de services « Eau et assainissement » pour GBM et la CCLL seront émis trimestriellement en fonction des heures de travail faites constatées.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à émettre les titres de recettes correspondant.

Le Président rappelle au comité que le SIVOM appelle le 1^{er} trimestre de participation des communes sur la base du 4^{ème} trimestre de l'année précédente.

Pour éviter tout rejet de la Trésorerie, il propose de prendre une délibération lors du dernier comité syndical de l'année pour acter cette décision.

8. Prise en charge des dépenses de renouvellement des permis poids lourds des agents techniques

Le Président informe le comité syndical que les agents techniques titulaires du permis poids lourds doivent le renouveler tous les cinq ans, avec un coût à leur charge de 40 € (visite médicale et photos d'identité). Il rappelle que c'est un atout pour le SIVOM d'avoir cinq agents titulaires de ce permis.

Il propose que cette dépense soit prise en charge par le syndicat sous la forme d'un remboursement à l'agent sur présentation de son nouveau permis.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du Président.

9. Modification du tableau des emplois

Le Président informe le comité de l'inscription sur liste d'aptitude de Jean-Marie COQUET au grade d'agent de maîtrise (catégorie C) à partir du 1^{er} mars 2026. Il propose de le nommer à ce grade du fait de son ancienneté, de son sens du service public, de ses compétences et de sa motivation à former le personnel technique intégrant le SIVOM. L'impact financier sera d'environ 100 € brut par mois à partir de septembre 2027.

Le Président propose donc de modifier le tableau des emplois permanents comme suit :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- Ouverture d'un poste d'agent de maîtrise

Le tableau des emplois permanents devient donc le suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	SERVICE
Rédacteur	B	1	1 poste à 35 heures	Direction
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1 poste à 35 heures	Secrétariat – Comptabilité
Adjoint administratif	C	2	2 postes à 35 heures	Secrétariat – Comptabilité
Agent de maîtrise	C	1	1 poste à 35 heures	Entretien général
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	3	3 postes à 35 heures	Entretien général
Adjoint technique	C	7	6 postes à 35 heures 1 poste à 12.25/35 ^{ème}	Entretien général Nettoyage locaux communaux

Le comité syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} mars 2026.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget du SIVOM de BOUSSIERES au chapitre 12.

10. Situation du secrétariat de Rancenay

Le Président souhaite révoquer la situation de la commune de Rancenay. Il rappelle que depuis le mardi 13 janvier, le directeur du SIVOM assure le secrétariat de mairie de la commune, en raison des relations conflictuelles entre les personnels successifs et la Maire. Il s'agit là d'une situation anormale qui ne peut s'étendre au-delà des élections municipales. Elle doit nécessairement trouver une réponse adaptée et pérenne.

Pour cette mission, le directeur va assurer, jusqu'à l'établissement du nouveau conseil municipal, neuf journées de travail en plus, dont la récupération, sous forme de congés, impactera le bon fonctionnement du SIVOM et donc des communes.

A l'unanimité, le comité syndical estime qu'il doit pouvoir redonner une compétence à une commune s'il n'a plus la possibilité de l'exercer, ce qui est le cas pour la compétence « secrétariat de mairie / comptabilité » à Rancenay, actuellement. Il demande au Président de commencer de travailler sur une modification des statuts, en concertation avec la Préfecture, pour permettre au prochain comité syndical d'en établir de nouveaux qui tiendront compte de cette problématique.

II. Informations et questions diverses

Hugues TRUDET indique qu'il s'agit du dernier comité syndical qu'il a l'honneur de présider. Il fait part de sa fierté d'avoir été à la tête du SIVOM pendant un mandat et le plaisir qu'il a eu à travailler avec les délégués des communes.

Il se félicite que les réunions du comité syndical aient été marquées par une très bonne participation et un état d'esprit toujours constructif et solidaire.

Il s'était donné l'objectif en juin 2020 de consolider la structure intercommunale et de professionnaliser les agents en valorisant leurs connaissances et leurs compétences auprès des communes et des partenaires.

Il pense que l'objectif est atteint et cite un certain nombre de réalisations pendant son mandat.

Il rappelle aux élus l'adoption de nouveaux statuts du SIVOM en 2022, d'un règlement intérieur du comité syndical, d'une rationalisation du régime indemnitaire des agents, de l'instauration d'autorisation d'absences pour le personnel et de l'actualisation régulière de la convention de prestations de services pour le compte de GBM.

Le périmètre d'intervention des agents du SIVOM a augmenté, mais de manière maîtrisée, dans l'intérêt des communes adhérentes et des partenaires. Il cite notamment l'adhésion de la commune d'Osselle-Routelle au 1er janvier 2026 et l'intervention sur la commune de Saint-Vit à partir de juillet 2024 à la demande de GBM.

S'agissant de la gestion des ressources humaines, il retient notamment que, pendant son mandat, Jean-Louis Tanguy a été promu rédacteur (catégorie B) en 2024, que Jean-Marie Coquet a été promu agent de maîtrise au 1er mars 2026 et que Jérôme Pani s'est vu confier un rôle de chef d'équipe à compter du 1er janvier 2026, répondant ainsi aux besoins du SIVOM et aux attentes des communes.

La compétence "secrétariat de mairie" s'est vue quant à elle étoffée, pour atteindre aujourd'hui trois équivalents temps pleins intervenant pour le SIVOM et sur cinq communes (Busy, Vorges-les-Pins, Thoraise, Torpes, Rancenay).

Durant le mandat, la communication du SIVOM a été développée avec une modernisation du site internet, la publication de vidéos sous Instagram et la création d'un nouveau logo en 2023.

Sur le plan patrimonial, il rappelle la construction de l'extension du centre d'entretien en 2021 (140 000 €), ainsi que la mise en place d'un programme pluriannuel d'investissements 2020-2026 réalisé à ce jour à hauteur de 420 000 € (hors extension bâtiminaire).

Enfin, les finances du SIVOM à l'issue du mandat sont saines : un fonds de roulement au 1er janvier 2026 de 130 000 €, un taux d'endettement raisonnable, un coût de fonctionnement maîtrisé grâce à des recherches d'économies permanentes par le directeur.

Il conclut en remerciant l'ensemble du personnel pour son engagement dans le cadre du service public, ainsi qu'Eloy Jaramago dans ses fonctions de vice-président et du soutien qu'il a pu lui apporter au cours du mandat.

Le Vice-Président remercie à son tour les élus pour la richesse des échanges au sein du SIVOM et affirme que cela a été un bonheur de travailler avec le Président.

Ce dernier lève la séance à 19h40 et convie les élus au traditionnel pot de l'amitié.

Le secrétaire de séance

Philippe MICHELIN



Le Président



Hugues TRUDET

Annexe I : Compte Financier Unique 2025

SIVOM DE BOUSSIERES - BUDGET SIVOM - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	147 704,84	840 844,78	988 549,62
	Recettes réalisées (1)	B	125 532,76	860 237,16	985 769,92
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	162 652,02	887 796,97	1 050 448,99
	Dépenses réalisées (1)	E	156 502,24	841 613,61	998 115,85
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-30 969,48	18 623,55	-12 345,93
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	15 650,36	126 491,77	142 142,13
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-15 319,12	145 115,32	129 796,20
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-15 319,12	145 115,32	129 796,20

Annexe 2 : Compte Financier Unique 2025 et Budget Primitif 2026 (1/4)

	BP+DM 2025	CFU 2025	BP 2026
Dépenses de fonctionnement SIVOM	890 796.97 €	841 613.61 €	899 811.84 €
Charges à caractère général	110 666.78 €	109 369.85 €	107 722.00 €
<i>Eau</i>	400.00 €	208.20 €	300.00 €
<i>Electricité</i>	6 000.00 €	5 945.14 €	5 000.00 €
<i>Carburant</i>	16 000.00 €	18 795.12 €	18 000.00 €
<i>Fournitures d'entretien</i>	10 948.71 €	12 302.33 €	12 100.00 €
<i>Petit équipement</i>	4 753.81 €	5 593.72 €	5 300.00 €
<i>Fournitures de voirie</i>	13 178.26 €	13 867.53 €	2 000.00 €
<i>Vêtements de travail</i>	6 100.00 €	6 820.64 €	5 100.00 €
<i>Fournitures administratives</i>	300.00 €	221.53 €	300.00 €
<i>Vaccins et sérums</i>	1 000.00 €	731.60 €	1 000.00 €
<i>Autres produits pharmaceutiques</i>	100.00 €	0.00 €	100.00 €
<i>Autres fournitures</i>	500.00 €	132.03 €	500.00 €
<i>Prestations de services (déneigement)</i>	600.00 €	0.00 €	0.00 €
<i>Location matériel roulant</i>	1 000.00 €	312.89 €	200.00 €
<i>Autres locations</i>	7 500.00 €	7 089.04 €	9 700.00 €
<i>entretien des bâtiments</i>	2 000.00 €	1 457.50 €	1 000.00 €
<i>entretien de voiries</i>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<i>entretien matériel roulant</i>	12 000.00 €	11 738.29 €	12 000.00 €
<i>entretien autres matériels</i>	5 000.00 €	1 782.18 €	5 000.00 €
<i>maintenance</i>	4 300.00 €	3 673.47 €	4 000.00 €
<i>assurances</i>	9 400.00 €	8 890.42 €	11 000.00 €
<i>Doc général et technique</i>	300.00 €	0.00 €	300.00 €
<i>formations</i>	2 500.00 €	3 225.00 €	6 800.00 €
<i>fêtes et cérémonies</i>	1 700.00 €	1 950.92 €	2 200.00 €
<i>catalogues reliures</i>	200.00 €	0.00 €	200.00 €
<i>frais de mission</i>	1 100.00 €	1 110.68 €	1 500.00 €
<i>Affranchissement</i>	100.00 €	14.28 €	100.00 €
<i>Téléphonie</i>	1 236.00 €	1 365.16 €	1 272.00 €
<i>Concours divers (cotisation ADAT)</i>	1 250.00 €	863.57 €	1 250.00 €
<i>Redevance ordures ménagères</i>	1 000.00 €	950.75 €	1 000.00 €
<i>Autres services extérieurs</i>	200.00 €	327.86 €	500.00 €

Annexe 2 : Compte Financier Unique 2025 et Budget Primitif 2026 (2/4)

	BP+DM 2025	CFU 2025	BP 2026
Charges de personnel	670 473.00 €	645 382.12 €	698 120.00 €
Autre personnel extérieur	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Versement mobilité	6 530.00 €	6 430.50 €	6 650.00 €
Cotisation FNAL	372.00 €	348.84 €	410.00 €
Cotisation CNFPT	10 720.00 €	10 676.17 €	11 830.00 €
Autres impôts taxes sur rémunération	1 105.00 €	1 071.89 €	1 290.00 €
Rémunération titulaires	285 300.00 €	260 654.44 €	264 300.00 €
SFT	6 200.00 €	5 616.94 €	6 000.00 €
NBI	12 430.00 €	10 703.48 €	12 030.00 €
Indemnité inflation titulaires	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Autres indemnités	47 250.00 €	58 045.00 €	58 200.00 €
Rémunération contractuels	98 800.00 €	73 176.93 €	90 600.00 €
SFT contractuels	500.00 €	0.00 €	2 000.00 €
Indemnité inflation contractuels	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Autres indemnités	2 750.00 €	8 764.91 €	11 350.00 €
Indemnités inflation Emplois aidés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Rémunération apprentis	0.00 €	5 420.33 €	10 000.00 €
Cotisations URSSAF	64 600.00 €	64 720.44 €	76 200.00 €
Cotisations retraites	95 300.00 €	100 702.84 €	108 400.00 €
<i>Cotisations Assedic</i>	3 300.00 €	3 110.24 €	3 800.00 €
<i>Cotisations sociales apprentissage</i>	0.00 €	93.25 €	200.00 €
<i>Cotisations assurances du personnel</i>	22 860.00 €	22 468.76 €	21 360.00 €
<i>Cotisations organismes sociaux</i>	12 256.00 €	13 317.16 €	13 300.00 €
Médecine du travail	200.00 €	60.00 €	200.00 €
Virement à la section d'investissement	22 031.29 €	0.00 €	0.00 €
Opération d'ordres 042	62 700.00 €	62 159.21 €	69 000.00 €
Cessions 675	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Différences sur réalisations positives 6761	3 000.00 €	3 000.00 €	0.00 €
Amortissements 6811	59 700.00 €	59 159.21 €	69 000.00 €
	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Autres charges de gestion courante	20 600.00 €	20 397.01 €	20 700.00 €
Indemnités de fonction	12 000.00 €	11 690.28 €	12 000.00 €
Cotisation de retraite	500.00 €	491.08 €	500.00 €
Cotisation sécu part patronal	2 700.00 €	2 558.71 €	2 700.00 €
Subvention département	200.00 €	150.00 €	200.00 €
Informatique en nuage	5 000.00 €	4 374.01 €	4 400.00 €
Pénalités	100.00 €	0.00 €	100.00 €
Autres charges 65888	100.00 €	1 132.93 €	800.00 €
Charges financières	4 325.90 €	4 305.42 €	4 269.84 €
Intérêts emprunts	3 647.04 €	3 647.04 €	4 247.38 €
ICNE	678.86 €	658.38 €	22.46 €

Annexe 2 : Compte Financier Unique 2025 et Budget Primitif 2026 (3/4)

	BP+DM 2025	CFU 2025	BP 2026
Recettes de fonctionnement	843 844.78 €	860 237.16 €	858 742.00 €
<i>Participation des communes</i>	612 310.78 €	610 863.22 €	682 092.00 €
<i>Prestations de services</i>	191 374.00 €	203 357.16 €	144 850.00 €
<i>Participation pour chargée communication</i>	0.00 €	0.00 €	13 000.00 €
<i>Atténuation de charges</i>	33 500.00 €	36 350.33 €	15 800.00 €
<i>Autres produits de gestion courante 75888</i>	3 610.00 €	6 616.05 €	3 000.00 €
<i>FCTVA 744</i>	50.00 €	50.40 €	0.00 €
<i>Mandats annulés exercice antérieur</i>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>	3 000.00 €	3 000.00 €	0.00 €
<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<i>Produits exceptionnels</i>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<i>Excédent antérieur reporté</i>	126 491.77 €	126 491.77 €	129 796.20 €

Annexe 2 : Compte Financier Unique 2025 et Budget Primitif 2026 (4/4)

	BP+DM 2025	CFU 2025	BP 2026
Dépenses d'investissement	162 652.02 €	156 502.24 €	82 231.43 €
Remboursement d'emprunt (capital)	31 170.97 €	31 170.97 €	38 912.31 €
Immobilisations incorporelles	3 000.00 €	0.00 €	3 000.00 €
Frais d'études	3 000.00 €	0.00 €	3 000.00 €
Licences informatiques	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Immobilisations corporelles	122 417.68 €	119 009.18 €	25 000.00 €
<i>Aménagement bâtiment</i>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<i>Autres matériels incendie</i>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<i>Matériel roulant</i>	53 917.68 €	53 894.52 €	8 000.00 €
<i>Matériels et outillage</i>	65 000.00 €	62 239.17 €	12 500.00 €
<i>Matériel informatique</i>	2 000.00 €	2 750.40 €	2 000.00 €
<i>Mobiliers</i>	1 500.00 €	125.09 €	2 500.00 €
Opérations patrimoniales 041	82.32 €	82.32 €	0.00 €
Opérations d'ordre entre sections 040	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Restes à réaliser	5 981.05 €	6 239.77 €	0.00 €
Solde d'exécution d'inv. reporté	0.00 €	0.00 €	15 319.12 €
	BP+DM 2025	CFU 2025	BP 2026
Recettes d'investissement	150 704.84 €	125 532.76 €	100 819.12 €
Subvention d'équipement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
FCTVA	10 573.55 €	10 573.55 €	13 500.00 €
Excédent de fonctionnement (1068)	0.00 €	0.00 €	15 319.12 €
Emprunt	52 800.00 €	52 800.00 €	0.00 €
<i>Produit des cessions</i>	2 600.00 €	0.00 €	3 000.00 €
<i>Opérations patrimoniales 041</i>	3 000.00 €	3 000.00 €	0.00 €
<i>Opérations d'ordre entre sections 040</i>	59 700.00 €	59 159.21 €	69 000.00 €
Virement de la section de fonctionnement	22 031.29 €	0.00 €	0.00 €
Solde d'exécution d'inv. reporté	15 650.36 €	15 650.36 €	0.00 €